



Date de remise de la lettre de démission

Par **nad64**, le **16/07/2013** à **08:20**

bonjour, peut-on donner sa lettre de démission en main propre quelques jours avant le début du préavis, en indiquant bien la date sur le courrier, ou doit-on la donner le 1er jour du préavis ? merci

Par **P.M.**, le **16/07/2013** à **08:28**

Bonjour,

A quelques jours prêts cela ne devrait pas avoir d'influence mais normalement le préavis démarre immédiatement la démission donnée, le plus simple est peut-être de l'envoyer par lettre recommandée avec AR au cas où l'employeur refuserait de délivrer une décharge...